

Sept. 2025



TRANSFORMATION EN PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

Reçue en plurisyndicale le 25 septembre, la CGT-RATP a porté, au préalable, la revendication qui n'exclut aucun agent de l'EPIC RATP présent avant le 31 octobre 2025.

CALENDRIER ET INFORMATIONS DE LA DIRECTION

- Pour qu'une PPV soit versée à l'ensemble des salarié.e.s de l'EPIC présent.e.s (totalité de RDS, les contrats de professionnalisation, les apprentis et les intérimaires), un accord doit être signé avant le 31 octobre 2025.
- Le montant de la PPV sera identique pour tous les salarié.e.s de l'EPIC, si présent.e.s toute l'année.
- Une enveloppe financière qui resterait identique au dernier versement de l'intéressement (2024 versé en 2025) malgré un EPIC en excellente santé financière. *La CGT a clairement fait état de sa désapprobation.*
- Prochaine réunion de négociation annoncée : mi-octobre 2025.

UNE NÉGOCIATION OU JUSTE UNE CONCERTATION ?

- La Direction reprend le même principe que l'intéressement, refusant toute évolution malgré nos propositions :
 - D'inclure la Prime du Partage de la Valeur dans le dispositif de maintien de la rémunération des agents de RDS.
 - D'augmenter significativement l'enveloppe du fait des très bons résultats de l'entreprise.

LE PIRE RESTE À VENIR !!!

Pour l'intéressement 2024 (versé en 2025), l'impact était de 7,52 € bruts, en moins, par jour d'absence. **Aujourd'hui, avec la formule PPV, la Direction voudrait appliquer une pénalisation de 15,04 € bruts par jour (+100 %).**

Comme si les injustices et la brutalité ne suffisaient pas, on nous inflige des pénalités alors que ni nous ni nos enfants ne sommes malades par plaisir ! C'est la double peine, et c'est **INACCEPTABLE !**

➤ **LA BATAILLE DU SALAIRE STATUTAIRE CONTINUE.
CET ARGENT EST LE FRUIT DE NOTRE TRAVAIL, CE N'EST PAS
UNE RÉCOMPENSE !
CE VERSEMENT RÉCURRENT DOIT INTÉGRER NOTRE STATUTAIRE !**